

Formalités pour venir en France

Pour venir étudier en France, vous avez peut-être besoin d'un visa.

1. Vous êtes ressortissant de l'un des 27 États membres de l'Union Européenne (UE) ou de l'Espace Economique Européen (EEE) + la Suisse.

- Vous et votre famille bénéficiez du **droit de circulation dans l'Espace Schengen**. Vous n'avez pas besoin de visa, vous pouvez voyager et circuler librement dans ces pays.

Ce droit est aussi valable pour les étrangers qui bénéficient en Suisse du permis de séjour B ou C.



Espace Economique Européen = Union européenne + Islande, Norvège et Lichtenstein

2. Vous êtes originaire d'un autre pays

- Pour un **séjour de moins de trois mois** : vous devez demander un Visa Schengen (court séjour)
- Pour un **séjour de plus de 3 mois** : vous devez demander un visa de long séjour.

Dans ces deux cas, vous devez vous adresser à l'Ambassade de France ou au consulat le plus proche de chez vous. Notre école peut vous aider en vous adressant une attestation de pré-inscription mais renseignez-vous bien pour savoir exactement ce qu'on vous demande.

Attention : si les autorités vous refusent un visa, elles ne sont pas obligées de se justifier.

Pour plus d'informations : www.diplomatie.gouv.fr

Si vous souhaitez travailler en France, les règles dépendent de votre pays d'origine et de votre situation professionnelle. Consultez ces fiches pratiques : www.immigration-professionnelle.gouv.fr

